

Préavis municipal 21/02

Rapport de la commission

Préavis 21/02 : Crédit d'étude Construction du site scolaire du Château

Au Conseil communal d'Aubonne,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Mesdames Catherine Milhaud Renaud, Catherine Moret, Messieurs Thomas Buchanan, Alexandre Liardet, François-Xavier Strauss, Luc-Olivier Suter et du soussigné rapporteur s'est réunie à 12 occasions à la Maison de Ville. La commission s'est également rendue sur le site du Château pour une visite in situ. La commission a été rejointe lors de certaines séances par M. Jean-Charles Krebs, représentant de la COFIN. A noter que les travaux de la commission ayant débuté sur la législature précédente, les commissaires Lorette Killias Leutwiler, Nicolas Suter et Daniel Blanchard pour la COFIN ont initialement participé aux travaux de la commission.

Des personnes expertes nous ont rejoints pour nous éclairer sur des sujets particuliers. Ainsi la commission remercie M. Claude Philipona, président de l'ASSAGIE, pour sa présentation des enjeux scolaires régionaux ainsi que M. Pascal Christe de la société Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA pour avoir détaillé le contenu de l'étude de mobilité.

La commission remercie également les municipaux en charge du préavis Mme Sandra Linder et M. Michel Crottaz (pour la législature précédente) ainsi que les syndics MM. Yves Charrière et Luc-Etienne Rossier (pour la législature précédente) qui ont répondu avec compétence à nos nombreuses questions.

La commission tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à ce préavis pour leur diligence et leur engagement.

1 Préambule

L'objet de ce préavis est un crédit d'étude. Il ne faut pas sous-estimer son importance. S'il est accepté, il donne le feu vert au démarrage des travaux d'étude pour les constructions scolaires pour le site du Château. Si le conseil accepte ce préavis, la Municipalité rédigera un cahier des charges qui définira le périmètre des travaux futurs. Il définira les constructions (salle de gymnastique VD4, parking, UAPE, réfectoires, bâtiments techniques pour la piscine, etc.) et aménagements nécessaires (salles de classes dans le Château et dans la Grange). Il précisera le périmètre territorial dans lequel ces objets seront construits. Une fois le processus lancé et les solutions proposées, il sera très difficile de revenir en arrière.

Ce préavis est le premier d'une série qui inaugure les travaux de construction des infrastructures scolaires pour les 20 années à venir. L'enjeu est donc majeur pour notre cité et ses habitants, petits et grands. Le Conseil Communal a eu l'occasion d'en prendre conscience lors de l'intervention de M. Claude Philipona, président de l'ASSAGIE en séance du Conseil Communal le 23 avril 2021 où il a présenté la planification à moyen et long terme des besoins en locaux.

C'est pourquoi la commission a soigneusement étudié les diverses dimensions du projet proposé par la Municipalité. Malheureusement, une partie des informations jugées nécessaires par la Commission ne faisaient pas partie du préavis. Elle a soumis une série de questions à la Municipalité afin de mieux comprendre le projet, questions auxquelles la Municipalité a répondu avec diligence. Ainsi l'étude de mobilité, c'est-à-dire l'étude qui évalue les impacts sur trafic au centre-ville était prévue dans une seconde phase mais la Commission a demandé que cette étude soit livrée à la Commission avant la remise de ses conclusions.

Dans les chapitres ci-dessous, les différentes dimensions de ce préavis sont examinées du point de vue plus global de l'avenir des écoles sur Aubonne.

2 La vision de l'ASSAGIE

L'étude de l'ASSAGIE est prospective ; elle évalue différents scénarios de croissance du nombre d'élèves, ainsi que coûts (transports et constructions ou aménagements) découlant du choix des sites d'Aubonne, Gimel, Etoy.

Les éléments structurants de cette stratégie sont :

- Regroupement des cycles scolaires (1-4, 5-8, 9-11) par site
- Adéquation des infrastructures sportives
- Adéquation pour le développement de l'accueil parascolaire

Aubonne sera le seul site à recevoir entre 26 et 30 classes 9-11, Aubonne étant un centre régional au sens du plan directeur cantonal.

L'ASSAGIE relève la situation problématique d'Aubonne :

- Situation critique en termes de locaux d'ici 3 à 5 ans
- Inadéquation des infrastructures sportives en termes de nombre et de localisation
- Inadéquation de la localisation des locaux par rapport au respect des cycles (1-4, 5-8, 9-11)

- Inadéquation de la localisation des locaux spéciaux (salle de sciences, cuisines, ...)
- Inadéquation de l'accueil parascolaire en termes de localisation et de capacité.

Afin de résoudre ces problèmes, 4 variantes ont été examinées :

1. Classes 1-4 à Féchy, 5-8 au Château, 9-11 au Chêne
2. Classes 1-4 à Féchy, 5-8 et 9-11 au Chêne, abandon du site du Château
3. Classes 1-11 au Chêne, abandon des sites de Féchy et Château
4. Classes 1-4 et 9-11 au Chêne, 5-8 au Château, abandon du site de Féchy

Toutes les variantes abandonnent les modules au Chêne et les salles de gymnastiques à Pré-Baulan.

Après évaluation de la faisabilité, des contraintes, des coûts et des bénéfices, seule la variante 1 proposée par l'ASSAGIE est retenue par la Municipalité. Cette variante a été présentée à la DGEO (Direction générale de l'Enseignement Obligatoire) qui l'a validée. Cette variante est celle qui est proposée comme base pour le Mandat d'Etude Parallèle (MEP).

2.1 Considérations de la commission

La commission salue la qualité des travaux de planification effectués en amont par l'ASSAGIE. Ces travaux permettent d'obtenir une vision temporelle et globale des enjeux.

Le choix du site d'Aubonne comme seul site accueillant les classes 9-11 réaffirme le rôle central de notre commune en tant que centre régional. Aubonne se doit d'investir dans l'avenir de nos enfants.

En affectant une mission scolaire au Château, elle permet à la commune d'Aubonne de soutenir cette autre mission qui est la conservation du monument historique. Elle confirme le Château d'Aubonne dans son rôle d'établissement scolaire et continuera ainsi de créer des souvenirs inoubliables à tous ceux qui ont eu l'opportunité d'effectuer une partie de leur scolarité au Château.

A l'aune de cette première évaluation, le choix de construire les infrastructures nécessaires sur le site du Château est donc pertinent. Examinons plus en détail les contraintes liées au site.

3 Les objets à construire ou à rénover

Le préavis municipal précise : « En fonction des besoins en salles et autres espaces, les éléments du programme ont trouvé place tant sur le site du Château que sur le site Piscine «Château Verd».

Plus précisément, les constructions / rénovations prévues sont les suivantes :

Sur le site « Château Verd»:

- Un parking souterrain sur 2 niveaux d'environ 150 places,
- Une salle de gymnastique double type VD4 avec tribunes amovibles ainsi que quelques gradins fixes

- De nouvelles installations pour l'entrée, la buvette/restaurant et les installations techniques de la piscine.

Sur le site du Château, accueil des classes 5-8 et du parascolaire :

- Rénovation du Château et de la Grange : 29 salles en tout (salles de classes et salles spéciales), auxquelles il faut ajouter divers locaux administratifs
- Un site d'accueil des enfants à 144 places (UAPE pour 5-8), avec la capacité de faire manger 320 élèves à midi, possible en 2 services, afin d'être compatible avec la vraie journée continue.

4 Synergie avec la piscine

La Municipalité propose de saisir l'opportunité des travaux sur le site du Château pour également profiter de rénover les installations de la piscine. Ainsi il est prévu de nouvelles installations pour l'entrée, la buvette/restaurant et les installations techniques. Ces nouvelles installations pourront être intégrées aux nouveaux bâtiments dans la mesure du possible.

La Commission suit la Municipalité. Cette proposition permet de diminuer la durée des nuisances des travaux sur le site de Château Verd. Les travaux de rénovation de la piscine sont prévus dans les plans d'investissements de la commune depuis plusieurs années.

Cela permettrait également de diminuer les coûts liés aux travaux à la piscine. Cela demande en revanche une plus grande coordination entre les chantiers. La Municipalité devra être prête à gérer cet aspect. Par exemple que se passera-t-il si un des préavis fait l'objet d'oppositions, avec plusieurs recours ?

5 Mandat en Parallèle (MEP)

La demande de crédit concerne :

- A. Site Château Verd : L'organisation d'un mandat d'études parallèles (MEP) en vue de la construction d'une salle de sport VD4, d'un parking souterrain et de locaux destinés à la piscine (technique, cuisine et buvette).
- B. Site propre du Château : L'étude, jusqu'à la mise à l'enquête publique, des travaux de transformation du Château et de la Grange.
- C. La couverture des frais de l'étude de faisabilité réalisée à ce jour (2019).

A propos du MEP, les demandes A et C n'amènent pas de commentaires de la part de la Commission. Le point B est plus discuté.

Le préavis précise : « Afin de désigner les bureaux d'architectes du futur complexe, la Municipalité, après avoir étudié plusieurs hypothèses de travail, propose d'organiser un MEP pour le site piscine « Château Verd ». La procédure dite du MEP consiste à mandater en parallèle – pour la phase de l'avant-projet– plusieurs bureaux d'architectes, choisis par les membres d'un jury, lors de la phase de présélection : la Municipalité garde ainsi la possibilité de suivre le développement des études. Au terme de la procédure, elle aura à disposition, dans le cadre du jugement et du choix du projet lauréat, quatre propositions architecturales. »

Au vu de l'enjeu esthétique du site du Château, la Commission a questionné la Municipalité sur un autre mode de concours, dit concours ouvert, qui serait peut-être préférable. Il apporterait des solutions innovantes au problème complexe de construire une salle VD4 dans un endroit peu accessible tout en incluant la problématique de la piscine.

Dans sa réponse, la Municipalité réitère son choix du MEP, car « il a l'avantage du dialogue possible pendant l'étude avec chacun des bureaux ainsi qu'une latitude pour le choix final. En cas de concours ouvert, la Municipalité est liée par le choix du jury : le projet ne peut plus être modifié et des dédites sont prévues si le projet lauréat est abandonné. La Municipalité ne souhaite pas être liée à un projet qui ne la satisferait pas ». Selon l'architecte M. Brütsch, le coût est supérieur d'environ 40'000.- pour un concours ouvert ; un concours sur invitation est encore plus coûteux. La durée du processus est augmentée de 5 à 6 mois pour un concours ouvert et d'env. 9-10 mois si le concours est de type sur invitation.

La Commission est consciente que trouver une solution qui intègre les fonctions « piscine », « parascolaire » et « gymnastique » (avec une salle de type VD4) et des autres bâtiments tout en respectant les contraintes esthétiques du site historique mérite que les meilleurs esprits s'attèlent à cette tâche. Sur cet aspect, un concours ouvert aurait le potentiel d'amener plus de solutions créatives, mais aussi des contraintes.

Après délibération, la Commission se range à la proposition de la Municipalité, soit de procéder par Mandat d'Etude Parallèle.

6 L'UAPE au Château

La Municipalité propose de construire des nouveaux locaux pour les Unités d'Accueil pour Ecoliers (UAPE). Le préavis l'indique de cette manière : « Il convient de noter ici que la Municipalité poursuit ses démarches avec le DGTL et plus particulièrement avec le conservateur des monuments historiques pour étudier l'implantation au Château de la partie parascolaire (accueil et restaurant) en lieu et place des renommés « pavillons provisoires » des années 60. Ces réflexions feront l'objet d'un autre préavis ».

La construction d'un nouveau bâtiment à proximité immédiate du Château est une opération délicate, très surveillée par le Canton et son service des monuments historiques. Il n'y a à ce jour pas de certitude que le projet pourra se terminer correctement. A ce jour, la Municipalité a obtenu l'autorisation de procéder à des sondages du sol ...

Un autre problème relevé est que par sa nature de place d'accueil, l'UAPE génère un trafic supplémentaire car l'emplacement actuel de l'UAPE Le Rendez-vous sise au Chêne est vouée à disparaître. Une UAPE dans la cour du Château n'est pas un lieu facilement accessible alors que les parents accompagnent fréquemment leurs enfants.

En effet, la cour de récréation actuelle du Château est jugée par certains enseignants comme « petite ». Le site accueille de nos jours environ 160 élèves et ce nombre devrait doubler avec le nouveau projet. La construction du bâtiment de l'UAPE devrait diminuer encore cette surface disponible.

Finalement, la Commission s'interroge sur le bien fondé de cet emplacement et invite la Municipalité à intégrer l'UAPE au MEP afin de trouver une solution alternative réalisable.

7 A propos de la salle omnisport VD4

La Commission relève que les contraintes liées au volume d'une double salle de gymnastique sont importantes mais un bon projet d'architecture devrait permettre une intégration élégante et réussie à proximité du site historique du Château.

Elle relève également qu'une salle de type VD4 n'est pas exclusivement destinée aux activités scolaires mais également à d'autres activités sportives ou culturelles.

Ci-dessous un extrait du document « Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud - Directives et recommandations pour l'aménagement des installations sportives - février 2012 » au §2.2.2 Définition b) Salle omnisports (VD 4, VD 5, VD 5+,VD 6, VD 6+) » :

« La justification d'une salle omnisports se situe avant tout dans les besoins des clubs sportifs engagés dans la compétition et souhaitant accueillir du public. Pour l'usage scolaire, une salle omnisports ne se justifie guère et comporte des inconvénients dont il faut diminuer au maximum les effets. Une salle omnisports ne pourra donc être reconnue en vue d'une utilisation scolaire que si les besoins des clubs sportifs sont indiscutablement démontrés dans la commune ou la région et que la salle répond aux présentes directives. »

« S'agissant de l'accueil des spectateurs, l'offre de gradins mobiles et/ou la qualité de vision du public pourrait nécessiter un agrandissement de l'aire d'évolution. Les accès et les possibilités de stationnement doivent être étudiés avec soin, dès lors qu'une telle salle, souvent dotée de locaux d'animation culturelle, de centre de loisirs, de buvette, peut devenir un véritable pôle d'attraction.»

8 Ecole 2020 – 2040 et après

Selon la planification de l'ASSAGIE, la prévision dite « moyenne » pour l'année 2040 du nombre d'élèves de 5-8 à accueillir sur le site d'Aubonne est estimé à 320 élèves (740 élèves sur le périmètre complet de l'ASSAGIE). Le nombre moyen d'élèves par classe sera d'environ 20.

Le tableau ci-dessous synthétise les situations actuelles et futures pour le site Château et Grange.

	Etat actuel	Etat futur
Salles de classes	11 salles de classe 4 salles de classe autres (musique, dessin, sciences) 3 salles de classe de dégagement	16 salles de classe 6 salles de classe autres (musique, dessin, sciences, ACT/ACM/TM) 3 salles de classe de dégagement
Personnel	Élèves 7- 8, DEP, ACC 160 élèves	Élèves 5-8, DEP, ACC 300 élèves

Environ 20 enseignants

Entre 35 et 40 enseignants

La Commission relève donc que le site du Château atteindra sa limite de capacité d'accueil vers 2040 soit dans une vingtaine d'années. Cette prédiction est évidemment basée sur les hypothèses que le Département DGEO ne change pas les lois sur l'enseignement (LEO) par exemple en exigeant des dispositions particulières comme le nombre de mètres carrés par élève ou des équipements spéciaux (incendie, personnes à mobilité réduite) qu'il ne serait pas possible de réaliser, le site étant un monument historique.

9 Economicité

Du point de vue financier, la variante 1 est la plus efficiente. Plus précisément, le coût estimé dans la variante 1 de l'aménagement du Château pour les salles de classes envisagées est de l'ordre de 2 millions.

Dans la variante 2, le coût de la construction d'un bâtiment scolaire neuf au Chêne est environ dix fois plus grand, soit 20 millions, que l'aménagement du Château dans la variante 1. Dans cette variante 2, le site du Château nécessiterait une autre affectation et perdrait le revenu garanti par les locations scolaires, qui se monte à environ Fr. 200'000.- par année (après consultation des comptes de la commune).

Les coûts des autres bâtiments sont jugés identiques dans les deux variantes.

Pour les autres aspects financiers, on se rapportera au rapport de la commission des finances.

10 Impacts du chantier

Lors de sa séance de questions, la commission a investigué les impacts du chantier.



Selon les prévisions de la Municipalité, le chantier devrait durer 18 mois au minimum. L'estimation du volume de terre à excaver est de 25'000 à 28'000 m³, soit entre 1700 et 1900 camions, en fonction du type de camion (mais au plus de 40 tonnes). Si on étale les travaux sur 4 mois pour la creuse, cela correspond à un trafic de 20 à 60 camions par jour. Ces quelques éléments chiffrés nous donnent une estimation grossière de l'impact des travaux.

Des questions pratiques viennent à l'esprit : quelles solutions pour les places de parc durant le chantier ? Comment va cohabiter ce trafic avec la vie quotidienne des habitants de la Vieille Ville ? La circulation est déjà difficile sur l'axe de la route cantonale et le chantier va encore la péjorer.

Ces questions ne seront pas répondues par le présent préavis. La Municipalité prendra certainement les mesures possibles pour diminuer l'impact sur la population d'Aubonne mais il est déjà certains que ces impacts seront importants.

11 Mobilité – Accès – Places de parc

A première vue, développer les installations scolaires dans un « cul de sac » comme le terrain du Château Verd est une gageure. Doubler la population scolaire actuelle, ajouter une salle de gymnastique qui sera utilisée en soirée, maintenir les places de parkings, déplacer l'UAPE à proximité du Château et renforcer l'attractivité de la piscine s'ajoutent au défi précédent.

Une des premières demandes de la Commission fut de demander à avancer les travaux concernant les études de mobilité. La Municipalité a entendu cette demande et a remis un premier rapport à la Commission le 22 septembre 2021. Ce document est l'annexe (2) du présent préavis.

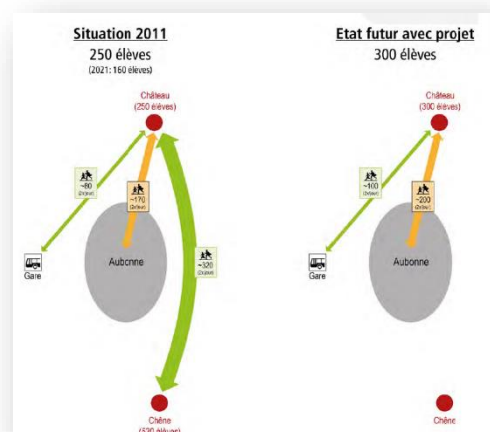
Les buts de l'étude sont les suivants :

- Définir les besoins en stationnement de l'école et des autres activités (piscine, occupation des salles de gymnastique, habitants, ...), en tenant compte des complémentarités possibles
- Analyser les besoins d'accessibilité des divers occupants actuels et futurs du site scolaire (écoliers, enseignants, visiteurs) et du secteur piscine – Château Verd
- Définir, pour les divers usagers (piétons, cyclistes, usagers des transports publics, automobilistes, enseignants et dépose-minute, livraisons, ...) les meilleurs itinéraires et emplacements pour leurs accès au site
- Elaborer, sur la base des réflexions précédentes, un schéma d'accessibilité au site
- Elaborer un cahier des charges Mobilité destiné aux concurrents du MEP, définissant les besoins en mobilité et stationnement à prendre en compte dans leurs propositions

La simple lecture des buts donne une idée de la complexité de la question du trafic.

La Commission retient les quelques éléments suivants :

- Dans le futur, 100 élèves, qui viennent de la zone ASSAGIE, se déplaceront de la place de la gare vers le Château deux fois par jour.
- 200 élèves se déplaceront d'Aubonne vers le Château deux fois par jour (ou quatre fois s'ils mangent à la maison). Cela correspond aux élèves habitant à Aubonne, dont une centaine environ en provenance du sud.
- Les besoins en stationnement des voitures pour les écoles (enseignants et visiteurs), la piscine, le restaurant de la piscine, l'UAPE (personnel et visiteurs) et la salle de gymnastique VD4 (usagers et visiteurs) nécessitent de multiplier par 2 le nombre de places de parking disponibles. On estime à environ le besoin à 150 places. Cependant, la législation vaudoise ne permet qu'un maximum de 100 places.



- Plus de 400 places de parc pour les vélos sont à fournir, pour une offre actuelle de 20 places
- Les solutions recommandées pour la localisation des « dépose-minute » (i.e. places d'arrêts pour les parents qui conduisent leur enfant à l'école) sont au nombre de deux (variante Rue Tavernier et Château Verd). Toutes les deux seront en conflit avec la circulation des élèves qui se rendent à pied au Château.

Le problème des places de parc est complexe. Le dimensionnement final devra tenir compte de l'équilibre à trouver entre trop peu de places ce qui nuit à la fluidité et le trop de places qui génèrent du trafic supplémentaire.

Le contenu de ce rapport est à considérer avec intérêt mais n'est pas final. Comme précisé dans ses buts, il doit servir à élaborer un cahier des charges Mobilité destiné aux concurrents du MEP.

Il donne cependant une bonne mesure des défis de circulation et de stationnement qui découlent du choix de Château Verd pour la construction des installations scolaires.

12 De la circulation dans Aubonne

Le rapport Mobilité estime également le trafic supplémentaire généré par la construction de nouvelles installations. Le tableau ci-dessous résume la situation.

Site	Caractéristiques retenues	Trafic Journalier Moyen (TJM)
UAPE	Environ 120 élèves, 50% d'Aubonne, 50% extérieur	Entre 250 et 300 mouvements de véhicules par jour
Salle de sports	2 salles, ~200 spectateurs	
	Situation « normale » (soir de semaine)	Entre 30 et 40 mouvements de véhicules par jour
	Situation manifestation (week-end)	Environ 100 mouvements de véhicules par jour

Au total, cela représente 1'600 à 1'900 mouvements supplémentaires par semaine.

Il est intéressant de comparer ces estimations à la situation actuelle dans le Bourg. Il y a environ 200 places publiques disponibles et pour un taux de rotation admis de 3 à 4 véhicules par place par jour, le trafic de nos jours évolue dans une fourchette de 1'200 à 1'600 mouvements de véhicules par jour. A noter que ces chiffres sont des moyennes et que selon les jours et les heures, les variations peuvent être importantes.

Dès la mise en œuvre du projet, environ 300 jeunes élèves (de 8 à 12 ans) traverseront deux fois la Vieille Ville d'Aubonne, depuis la Place de la Gare en direction du Château et retour. Ils traverseront inévitablement une route cantonale qui coupe notre ville en deux. Il n'est nul besoin de décrire une situation que chaque Aubonnois reconnaît comme scandaleuse.

Le choix de la Municipalité de retenir la version 1 du rapport ASSAGIE rend encore plus urgente la résolution de ce problème lancinant.

En sus des problèmes de la sécurité de déplacements de nos enfants, ce même choix implique une augmentation du trafic dans le bourg. Une solution de modération de ce trafic serait de retenir les véhicules avant l'entrée dans la ville, c'est-à-dire sur la Place de la Gare.

La Commission demande à la Municipalité de prendre à bras le corps ce chantier de la circulation au centre d'Aubonne et d'apporter des solutions concrètes. Sans celles-ci, la création des installations scolaires à Château Verd ne saurait que détériorer le quotidien des habitants du centre-ville.

13 Considérations générales

Nul ne met en doute l'importance de fournir à nos enfants, élèves et enseignants les conditions normales pour leur développement et leurs activités. Aubonne doit tenir son rang de centre régional, elle en a la mission et l'ambition.

La mission est claire. Ainsi le précise la mesure B11 du Plan directeur cantonal : « L'organisation scolaire respecte les principes généraux du Plan directeur cantonal. Elle assure la correspondance des centres scolaires des niveaux 7 à 9 (HarmoS 9 à 11) de l'enseignement secondaire aux centres cantonaux et régionaux ... ».

L'ambition est également claire, comme le précisait note Syndic devant la Commission en réitérant que les écoles sont une priorité stratégique de la Municipalité.

Les variantes de l'ASSAGIE sont au nombre de 4. Après plusieurs décisions, les variantes 3 et 4 ne sont plus envisagées depuis les récentes décisions du Conseil Général de Féchy. Il reste les variantes 1 et 2 et dans ce préavis, la Municipalité propose la variante 1, la moins onéreuse.

Tout au long de ce rapport, la Commission a présenté les divers aspects et impacts concrets d'un projet qui rassemble les constructions entre Château et Château Verd. Les membres de la Commission se sont régulièrement penchés sur la viabilité de la variante 2. Même si celle-ci est plus chère. Elle évite en partie les problèmes de trafic, de transit des enfants sur une route cantonale et permet de mettre toutes les structures scolaires et parascolaires en un même lieu.

Cette variante est tentante. Hélas elle n'est actuellement pas viable. Comme l'a rappelé le Syndic lors d'une séance de Commission, les terrains au Chêne ne peuvent accueillir des constructions tant que les affectations du sol ne sont pas légalement entérinées. Or cette procédure de PGA, bien qu'en cours avec les services de l'Etat, ne sera pas menée à terme avant plusieurs années. Et les écoles ne peuvent attendre ; la population scolaire croît chaque jour.

Ainsi, au vu de tous les critères de ce projet complexe, il ne resterait à ce jour que la variante 1, par défaut.

Mais la variante 1, telle que proposée, est-elle la seule ? Dans ses réflexions la Municipalité a posé comme hypothèse que la situation actuelle à Château-Verd est conservée. Or d'autres scénarios sont envisageables : par exemple modifier ou même abandonner la piscine ?

Tout Aubonnois est sentimentalement attaché à notre piscine et à son écrin de verdure. Mais envisageons la situation rationnellement. Si on supprime la piscine et récupérons le terrain afin d'y placer une salle de sport, une UAPE et un réfectoire, cet espace devient un lieu de rencontre, de sport et d'éducation.

Ce scénario possède plusieurs autres avantages :

- Pas d'investissements sur la piscine (plusieurs millions), suppression des charges annuelles d'entretien (déficit d'environ CHF 150'000.- par an).
- Ce scénario est le plus efficient financièrement
- Pas de trafic lié à la piscine

- Le parking est disponible toute l'année
- Pas besoin de creuser un parking grâce à la surface libérée. L'espace libre permet de trouver une solution au problème de la dépose des élèves
- L'UAPE n'encombre plus la cour du Château et libère cet espace historique
- L'espace est suffisamment grand pour accueillir une (future) extension dans quelques années

Au moins un autre scénario existe donc. Même s'il a un prix sentimental. En conséquence, la Commission propose au Conseil l'amendement suivant :

Amendement : Le montant «A Mandat d'Etude Parallèle» de CHF 225'000.- est refusé (*les montants B de CHF 90'000.- et C de CHF 47'000.- sont accordés*). La Municipalité revient devant le Conseil avec un projet de MEP qui intègre toutes les constructions (UAPE ...) dans l'ensemble du périmètre de la piscine ou un autre scénario.

Après délibération et votation, la Commission unanime soutient les conclusions du préavis telles que amendées.

14 Conclusion

La commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

- Accorde un crédit de Fr. 362'000.- TTC pour la réalisation de cette étude ;
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- Autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera réalisé conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage d'un exercice comptable.

Aubonne, le 23 novembre 2021

Pour la commission
Le rapporteur

Nicolas Rosat

Annexes :

1. Rapport de la commission des finances (COFIN)
2. « MEP Château-Piscine - Etude mobilité, présentation à la Commission du Conseil communal », Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA, 22 septembre 2021
3. « Réorganisation des infrastructures scolaires de l'ASSAGIE, extraits de la présentation au Conseil intercommunal ASSAGIE », ASSAGIE, 4 avril 2019
Ce document fait partie des pièces du PV de la séance du Conseil Communal du 23 avril 2021